

**Lettre ouverte à Mme Agnès Firmin Le Bodo,**

**Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention**

*Vous avez mis en place le 28 juin un comité d'appui à l'évaluation des soins non conventionnels, mais comment allez-vous pouvoir en faire le tri ? Sur quelles bases ? Scientifique, humaniste, désintéressée ?*

*Parce qu'il y va de la vie de personnes, de familles et de l'ensemble de nos concitoyens notamment des plus vulnérables d'entre eux.*

*Depuis 2014, notre association accompagne chaque jour des familles dans la douleur, venues demander de l'aide, pour un proche immergé dans ce type de pratiques et subissant de dangereux faits dommageables, allant pour certains jusqu'à la mort en passant par d'atroces souffrances.*

*Nous pouvons vous parler de ces « soins » non conventionnels qui semblent aujourd'hui avoir une porte grande ouverte vers leur légitimation.*

*Alors même que ce type de "soins", utilisés avant tout pour mettre les personnes sous « emprise » – de quelque nature qu'elle soit –, peut conduire à la commission de faits susceptibles d'être qualifiés de délictueux voire de criminels, ayant toutes en commun d'éloigner les personnes de leur traitement conventionnel voire de s'y substituer. « **Je ne voulais que guérir** ». Voilà ce que nous entendons trop souvent dans notre centre d'accueil, venant de personnes en fin de vie.*

*Avant de mourir, certaines des personnes ainsi abusées que nous avons reçues nous ont confié la douloureuse mission de faire connaître la dangerosité de ces méthodes et de leurs praticiens. Mais nous avons beau le témoigner à corps et à cri, vous ne nous entendez pas puisque aujourd'hui les promoteurs de ces techniques ont désormais une belle place autour de la table d'évaluation.*

*C'est ainsi qu'un compte rendu de la première réunion de votre comité d'appui vient d'être rédigé par l'A-MCA qui, publié sur son site internet, se félicite "du pied ainsi mis dans la porte des négociations " en s'adressant notamment aux personnes âgées, très vulnérables par nature. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, alors qu'il est de votre devoir de les protéger.*

*Saisissez-vous le risque auquel vous les exposez en apportant votre caution ministérielle à de telles démarches privées ? Ne craignez-vous pas de mettre ainsi en danger la vie de nombre de nos concitoyens ?*

*Mme la Ministre, en tant que Présidente d'un centre d'accueil de ces familles, je vous demande solennellement de faire une minute de silence lors de votre seconde réunion le 28 septembre prochain pour toutes ces personnes qui n'ont pas pu être protégées par nos institutions et qui risquent encore de ne pas l'être aujourd'hui.*

*Nous vous remercions de vos prochaines réponses et dans l'immédiat de nous avoir lus.*

*Respectueusement.*

**Pour le CAFFES, Charline Delporte.  
Juillet 2023.**